

# RGPD - Vulgarisation de la sécurité pour DPO

S'approprier les notions de la sécurité SI

 Présentiel ou en classe à distance

 2 jours (14 h)

Prix inter : 1.990,00 € HT  
Forfait intra : 5.490,00 € HT

Réf.: MG904

Les organisations publiques ou privées sont confrontées à des évolutions majeures relatives aux obligations légales ou réglementaires dans les domaines de la protection de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des systèmes d'information. Ces évolutions entraînent des nouvelles responsabilités et exigences SSI organisationnelles, méthodologiques et techniques. L'objectif de cette formation est d'aider le DPO, la personne en charge de la mise en œuvre de la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de son organisation, à comprendre ces exigences et la terminologie liée à la sécurité des Systèmes d'information.

## A qui s'adresse cette formation ?



### Pour qui

- DPO, référents protection des données personnelles, juristes, consultants protection des données personnelles, avocats



### Prérequis

- Connaissances de base sur la loi RGPD
- **Disposez-vous des connaissances nécessaires pour suivre cette formation ? Testez-vous !**

## Programme

### 1 - Introduction

- Les périmètres
- Les composantes
- Les obligations légales SSI

### 2 - Les acteurs et l'organisation de la SSI

- Avec qui travaille le DPO ?
- DPO / RSSI / DS1 / RPCA, périmètres et responsabilités

### 3 - Les éléments de la SSI

- Sécuriser les accès
- La gestion des autorisations
- Les règles de filtrage
- La DMZ
- Le chiffrement et la cryptographie
- Les référentiels SSI
- Définir son référentiel SSI

### 4 - De l'analyse de risque à l'étude d'impact sur la vie privée

- L'ISO 31000 et l'ISO 27005
- Les analyses de risques à conduire
- Une méthodologie d'analyse : EBIOS RM

- L'EIVP, une analyse pour le RGPD

## 5 - La prise en compte du facteur humain

- La sensibilisation
- Intégrer la direction

## 6 - Conclusion

- Évaluer la maturité de sa structure
- SSI et RGPD, une complémentarité nécessaire



### Les objectifs de la formation

- S'approprier et de comprendre les nouvelles exigences SSI liées au RGPD
- Savoir identifier les acteurs de la SSI et leurs rôles
- Comprendre le langage de la SSI et favoriser le dialogue entre DPO et RS



### Evaluation

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



### Les points forts de la formation

- De nombreux exemples concrets sont proposés tout au long de la formation pour faciliter la compréhension et l'assimilation des sujets abordés.
- Un contenu, une pédagogie et un discours adaptés à des non-initiés.
- 83% des participants à cette formation se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits au cours des 12 derniers mois.



## Dates et villes 2026 - Référence MG904



Dernières places disponibles



Session garantie

### Rouen

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

### Toulouse

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

### Aix-en-Provence

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

### A distance

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

### Bordeaux

du 15 janv. au 16 janv.

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

### Marseille

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

## **Strasbourg**

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

## **Lille**

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

## **Sophia Antipolis**

du 15 janv. au 16 janv.

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

## **Lyon**

du 15 janv. au 16 janv.

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

## **Rennes**

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

du 7 déc. au 8 déc.

## **Paris**

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

du 11 juin au 12 juin

du 7 déc. au 8 déc.

## **Nantes**

du 31 mars au 1 avr.

du 27 août au 28 août

du 7 déc. au 8 déc.